



Distr. générale
31 octobre 2019

Français
Original : anglais



Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement

Groupe d'experts spécial à composition non limitée sur les déchets et les microplastiques dans le milieu marin Troisième réunion

Bangkok, 18–22 novembre 2019
Point 6 c) de l'ordre du jour provisoire*

Présentation des activités relevant du mandat du groupe d'experts spécial à composition non limitée : ressources techniques

Projet d'approche pour dresser l'inventaire des technologies et des innovations**

Note du secrétariat

1. Le Groupe d'experts spécial à composition non limitée a été créé par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement au paragraphe 10 de sa résolution UNEP/EA.3/Res.7. Son mandat a été prorogé au paragraphe 7 de la résolution UNEP/EA.4/Res.6. À l'alinéa 7 b) du même paragraphe, le Groupe a été prié, entre autres choses, de :

« recenser les ressources ou mécanismes techniques et financiers susceptibles d'aider les pays à lutter contre les déchets plastiques et les microplastiques dans le milieu marin ».

Par ailleurs, au vu de la pertinence thématique des « innovations technologiques écologiquement rationnelles, solutions et mesures destinées à réduire les risques de rejet de déchets dans le milieu marin » (alinéa 2 d) de la résolution UNEP/EA.4/Res.6), ces questions figureront ensemble parmi les autres ressources techniques visées par le présent inventaire. Ce qui précède prendra la forme d'un inventaire des ressources et mécanismes techniques, y compris des innovations technologiques écologiquement rationnelles, en vue d'aider les pays à lutter contre les déchets plastiques et les microplastiques dans le milieu marin.

2. Le présent document vise à définir l'approche à adopter pour l'élaboration d'un tel inventaire et est présenté à la troisième réunion du Groupe d'experts spécial à composition non limitée sur les déchets et les microplastiques dans le milieu marin, afin qu'il l'examine. L'inventaire vise à recenser les ressources techniques et les innovations technologiques susceptibles de contribuer à la prévention et à la réduction des déchets d'origine terrestre et marine dans le milieu marin, en s'intéressant particulièrement aux technologies terrestres (gestion des déchets) et côtières (captage des déchets) et en donnant la priorité aux solutions à faible et moyen coût ciblant le cycle de vie intégral des plastiques. L'inventaire s'alignera sur le bilan réalisé comme suite à l'alinéa 7 a) de la résolution UNEP/EA.4/Res.6 et complètera ce dernier, que décrit le document de travail UNEP/AHEG/2019/3/2. Ce projet d'approche pour l'inventaire pourra être révisé en fonction des observations reçues dans le cadre des consultations tenues durant la troisième réunion du Groupe

* UNEP/AHEG/2019/3/1.

** La version anglaise de la présente note n'a pas été revue par les services d'édition.

d'experts spécial à composition non limitée, afin de veiller à ce qu'il réponde à la demande formulée dans l'alinéa 7 b).

I. Introduction

3. Le projet d'approche pour dresser l'inventaire des ressources et mécanismes techniques a été élaboré pour s'intéresser à un large éventail de mesures visant à prévenir et à gérer les déchets plastiques et les microplastiques dans le milieu marin, y compris les innovations technologiques écologiquement rationnelles et les solutions et mesures destinées à réduire les risques de rejet de déchets dans le milieu marin. L'inventaire est conçu pour donner une vue d'ensemble des solutions technologiques existantes en matière de gestion durable des plastiques durant l'ensemble de leur cycle de vie, en s'intéressant particulièrement aux solutions à faible et moyen coût. Il visera à recenser les lacunes en matière de connaissances et de capacités dans la mise en œuvre des solutions existantes, ainsi que les points appelant une intervention des décideurs politiques.

4. L'inventaire vise à recenser les ressources techniques et les solutions technologiques susceptibles de contribuer à la prévention et à la réduction des déchets d'origine terrestre et marine dans le milieu marin, en s'intéressant particulièrement aux technologies terrestres (gestion des déchets) et côtières (captage des déchets) et en donnant la priorité aux solutions à faible et moyen coût ciblant le cycle de vie intégral des plastiques.

5. L'inventaire se déroulera en deux phases :

a) Phase 1 (octobre-novembre 2019) : élaboration d'un plan annoté de l'inventaire, détermination des initiatives pertinentes susceptibles de fournir des informations et présentation de l'approche envisagée et des résultats escomptés à la troisième réunion du Groupe d'experts spécial à composition non limitée, pour examen et observations ;

b) Phase 2 (décembre 2019-mai 2020) : collecte, synthèse et évaluation des ressources techniques, y compris les solutions et innovations technologiques, en consultation avec les parties prenantes et en collaboration avec les bases de données existantes.

6. La réalisation de l'inventaire donnera lieu à la publication en ligne pour tous d'une base de données réunissant les ressources et mécanismes techniques, y compris les innovations technologiques, et les ressources en matière d'orientation et de renforcement des capacités, afin de faciliter le choix et la mise en œuvre de solutions technologiques adaptées.

7. Les résultats contribueront à divers autres domaines de travail prévus par la résolution UNEP/EA.4/Res.6, tels que la réalisation d'un bilan [alinéa 7 a)] et d'une évaluation [alinéa 2 b)], et seront présentés aux réunions futures du Groupe d'experts spécial à composition non limitée.

II. Approche et méthodologie

8. L'inventaire s'intéressera particulièrement aux solutions à faible et moyen coût, les solutions à coût élevé n'étant pas prioritaires, afin qu'un plus grand nombre de pays soient susceptibles d'y accéder. Il se penchera principalement sur les plastiques, ces derniers comptant pour jusqu'à 80 % des déchets dans le milieu marin (ONU, 2017). Les sources terrestres et marines des déchets dans le milieu marin seront examinées (voir la figure 1). Les macroplastiques seront placés au cœur de l'inventaire, même si les contributions des réseaux d'assainissement seront également prises en compte. Parmi les technologies qui feront l'objet de l'inventaire, celles fonctionnant en eaux libres seront délaissées au profit des solutions technologiques terrestres et côtières.

9. S'agissant des solutions terrestres, toutes les étapes de la chaîne de gestion des déchets seront examinées, allant de la prévention de la production de déchets (élimination des plastiques à usage unique, etc.) à la collecte des déchets, leur tri et leur traitement, y compris le traitement des déchets plastiques et des eaux usées. S'agissant des solutions côtières, les technologies visant à capter les déchets dans les rivières et les zones côtières seront examinées. Cependant, la priorité sera accordée au captage des déchets, à la prévention de la production de déchets et à leur collecte, tandis que seules les solutions à petite échelle, à bas coût ou décentralisées de traitement des déchets seront examinées. L'évaluation des techniques employées portera sur le lien entre collecte et traitement des déchets, afin d'apporter un éclairage concernant la qualité des plastiques collectés au regard de leur recyclabilité. Bien qu'il importe d'envisager des mesures visant à intégrer des principes tels que l'écoconception pour les produits futurs, ce point dépasse le cadre de la présente approche.

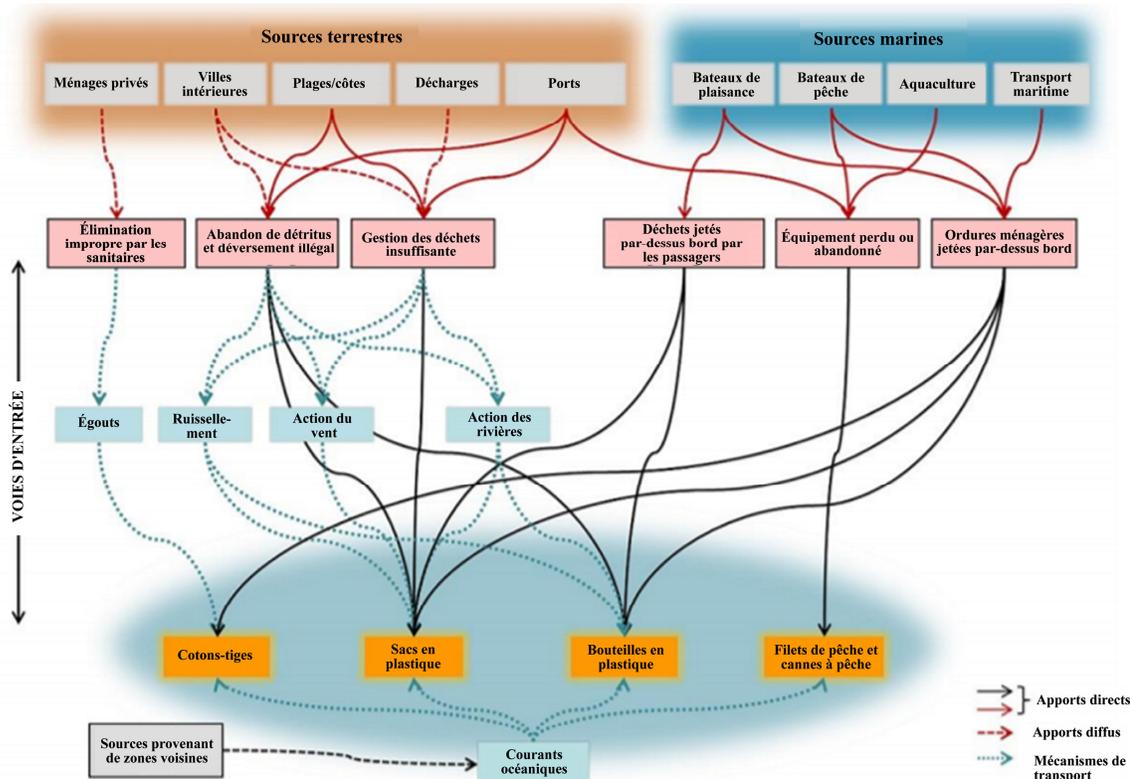


Figure 1 : les diverses sources marines et terrestres (encadrés gris) de quatre types de déchets marins fréquemment trouvés et leurs possibles voies d'entrée (encadrés bleus) dans le milieu marin (Veiga et al., 2016). La figure ci-dessus est fournie à titre d'illustration, l'inventaire ne se limitant pas à ces éléments.

10. Les activités se dérouleront comme suit :

Phase I :

- a) Collecte d'informations sur les organisations et initiatives existantes s'intéressant à la prévention de la production des déchets marins et recensement des partenaires de coopération potentiels ;
- b) Collecte de données dans les rapports et les publications scientifiques et auprès du secteur industriel sur les solutions technologiques existantes terrestres (gestion des déchets, traitement des eaux usées) et côtières (captage des déchets).

Phase II :

- a) Collecte d'informations sur l'état de la mise en œuvre des solutions technologiques recensées dans diverses régions du monde, ainsi que sur les éventuels obstacles à cette mise en œuvre ;
- b) Formulation de recommandations pour les décideurs politiques concernant les points d'intervention préférables en s'appuyant sur des critères d'efficacité et de rationalité.

11. Les deux premiers points sont de nature descriptive. La liste complète des organisations et initiatives existantes s'intéressant aux solutions technologiques de prévention de la production des déchets marins sera établie au titre du point 1, afin d'éviter les chevauchements et de recenser les partenaires de coopération potentiels dès le début du processus.

12. L'objectif du point 2 est de collecter des données sur les solutions technologiques existantes en vue d'alimenter une base de données publique à une étape ultérieure du processus. Il est préférable de structurer ce point en fonction des sources et points d'entrées les plus pertinents dans un contexte régional donné (voir la figure 1), ainsi que des ressources techniques et des innovations technologiques connexes propices à la mise en œuvre. La situation des déchets marins et du traitement des déchets variant considérablement entre les pays en développement et les pays développés, une première étape cruciale est de définir des critères d'examen solides concernant a) la façon de choisir les technologies et b) le type exact de données et d'informations à collecter. Les données seront tirées des rapports

de l'ONU et des publications scientifiques et auprès du secteur industriel, par exemple les prestataires de technologies, ainsi que des organisations de soutien, telles que le Centre international d'écotechnologie et l'Association internationale pour la gestion des déchets solides. Les informations collectées concerneront le prestataire, la disponibilité sur le marché, les principes basiques d'élaboration, le prix, les matières premières et le produit fini (type, qualité), les capacités, etc. des ressources visées.

13. Le point 3 traite de l'aspect pratique de la mise en œuvre. Sur la base des entretiens et des rapports, des informations seront collectées sur l'état de la mise en œuvre des solutions technologiques recensées dans diverses régions du monde, ainsi que sur les éventuels obstacles à cette mise en œuvre. Les lacunes en matière de connaissances et de capacités seront évaluées.

14. Le point 4 traite des recommandations qui seront formulées pour les décideurs politiques concernant les points d'intervention préférables en s'appuyant sur des critères d'efficacité et de rationalité.

15. Le calendrier sera le suivant :

<i>Calendrier</i>	
<i>Octobre-novembre 2019</i>	Collecte de la documentation de base et détermination des initiatives existantes susceptibles de fournir des informations.
<i>Novembre 2019</i>	Élaboration d'un plan annoté de l'inventaire et du rapport techniques à temps pour leur examen par le Groupe.
<i>21 novembre 2019</i>	Session approfondie à l'occasion de la Global Sustainable Technology and Innovation Conference, organisée à Bruxelles du 20 au 22 novembre, avec des représentant(e)s des organisations participantes.
<i>18-22 novembre 2019</i>	Présentation de l'approche et des résultats escomptés à la troisième réunion du Groupe d'experts spécial à composition non limitée, qui se tiendra à Bangkok.
<i>Décembre 2019-avril 2020</i>	Collecte, synthèse et évaluation des solutions technologiques en consultation avec les parties prenantes et en collaboration avec les bases de données existantes.
<i>Mai 2020</i>	Présentation de la première version de l'inventaire à la quatrième réunion du Groupe d'experts spécial à composition non limitée.
<i>Mai-octobre 2020</i>	Mise au point définitive de la base de données, élaboration du rapport technique et du rapport sur les écarts en consultation avec les principales parties prenantes.
<i>Octobre 2020</i>	Présentation des résultats finaux à la cinquième réunion du Groupe d'experts spécial à composition non limitée.

16. Les résultats escomptés sont les suivants :

- a) Une base de données sur les solutions technologiques de prévention et de réduction des déchets dans le milieu marin ;
- b) Un rapport technique décrivant le rôle des solutions technologiques dans la gestion durable des plastiques tout au long de leur chaîne de valeur ;
- c) Une évaluation des lacunes en matière de connaissances et de capacités, en s'intéressant aux différences entre diverses régions du monde, notamment entre les pays développés et les pays en développement ;
- d) Des recommandations de politique générale concernant les points d'intervention préférables pour prévenir et réduire les déchets dans le milieu marin.

III. Questions clés

17. Le Groupe d'experts spécial à composition non limitée souhaitera peut-être formuler des observations sur la méthode proposée pour guider le secrétariat dans l'exécution de la demande figurant à l'alinéa 7 b) de la résolution UNEP/EA.4/Res.6, en particulier concernant les points suivants :

- a) Quelle serait la portée idéale de l'inventaire pour maximiser la quantité d'informations pertinentes dans un cadre limité en temps et en ressources ?
- b) Quels sont les critères clés pour l'inclusion ou l'exclusion de ressources techniques dans cet inventaire ?

- c) Quel classement des ressources techniques serait le plus utile aux décideurs ?
- d) La portée de l'inventaire, telle que définie actuellement, est-elle satisfaisante ?
